

gagements sacrés: soyez-y fidèles. Jésus vous récompensera. Quant à moi, en son nom et au nom de votre glorieuse patronne, Sainte Anne, je vous dis de tout cœur: Pour tout ce que vous venez de faire à la gloire de Jésus-Hostie, soyez à jamais bénis! »

Après cette vibrante allocution, le Très Saint Sacrement fut déposé au maître-autel de l'église paroissiale et la foule se dispersa. Le soir, à 8 h., il y eut sermon au cimetière, puis discours patriotiques prononcés sur la place de l'église. Un superbe feu d'artifice couronna cette journée si pleine de religieuses émotions.

(à suivre.)

LE MOIS D'AOUT CONSACRE A HONORER

LE COEUR IMMACULÉ DE MARIE.

Par décret de la S. C. du Saint Office en date du 13 Mars 1913, le Souverain Pontife a accordé à tous les fidèles chrétiens qui, soit publiquement, soit en leur particulier, étant au moins contrits de cœur, feront quelques prières ou quelques exercices de piété tous les jours du mois d'aout en l'honneur du Cœur Immaculé de la B. V. Marie:

1o Une indulgence de trois cents jours, chaque jour du mois;

2o Une indulgence plénière, une fois dans le mois, aux conditions ordinaires (confession, communion, visite d'une église ou d'une chapelle publique, prière aux intentions du Souverain Pontife.)

Ces indulgences ont été demandées, dit le décret, «pour répandre de plus en plus l'usage qui tend à s'établir en beaucoup d'endroits, de consacrer le mois d'Août à honorer et à célébrer le Cœur Immaculé de la B. V. Marie de la même manière que d'autres mois sont déjà consacrés au culte de la Mère de Dieu.»